

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 37

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D093_230623

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE ET LA VILLE DE DEAUVILLE.
AMÉNAGEMENT DU STADE DU COMMANDANT HEBERT ET
EXTENSION DU POM'S
Autorisation**

La Ville de Deauville est propriétaire du stade du Commandant Hébert, équipement sportif situé boulevard des Sports à Deauville sur une parcelle cadastrée Section AK n°476 d'une surface de 39.100 m².

Le POM'S est situé sur la parcelle cadastrée Section AK n°475 d'une surface de 3.365 m².

Un procès-verbal de mise à disposition du terrain constituant son assiette a été signé par la Ville de Deauville et la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie (CCCCF) le 21 octobre 2009.

Le stade est géré dans le cadre d'un protocole d'accord, en date du 24 novembre 1992, entre les Villes de Deauville et de Trouville-sur-Mer, et de deux conventions de gestion tripartites en date du 26 novembre 2010 (pour la gestion du stade) et du 29 juin 2022 (pour la gestion du POM'S). Le stade et le POM'S sont utilisés par les communes membres de l'EPCI.

Afin d'optimiser l'usage de ces équipements sportifs, de développer la pratique sportive locale fédérale et scolaire, de répondre aux nouvelles exigences réglementaires et dans l'objectif d'accueillir, en 2024, une équipe nationale étrangère, dans le cadre d'un camp de base pour les Jeux Olympiques, un programme de travaux a été défini par la Ville de Deauville et la CCCCFF et approuvé par le comité de gestion.

Conformément à ses statuts modifiés par délibération du 28 mai 2021, la CCCCFF est compétente pour les nouveaux équipements à construire dont la fréquentation prévisible est manifestement pluricommunale, sur proposition de la commune d'implantation et en accord avec le Conseil communautaire.

Le programme de travaux présentant un intérêt local et manifestement communautaire, la Ville de Deauville et la CCCCFF, dans le respect de leurs compétences propres, se sont rapprochées afin de définir les modalités de sa réalisation. Cette collaboration entre autorités publiques pour assurer en commun leurs missions de service public n'est pas soumise à une forme juridique particulière.

Ces travaux vont permettre d'améliorer l'exploitation du POM'S, de réaliser un stade d'athlétisme au sein du stade du Commandant Hébert ainsi que des équipements annexes et correspondent à une mission de service public commune.

Sur ces fondements, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec la Ville de Deauville afin d'autoriser la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie à réaliser les travaux d'aménagement du stade du Commandant Hébert et l'extension du POM'S.

Après avis du Bureau communautaire réuni le 9 juin 2023, il est donc demandé au Conseil de bien vouloir habiliter le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer la convention correspondante.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



HABILITE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer la convention correspondante.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Ihsane ROUX
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

**Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

